

MUNICIPALITÉ DE LACOLLE
MRC DU HAUT-RICHELIEU
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lacolle tenue le mercredi 17 août 2022 à 18:30 heures à l'hôtel de ville situé au 1, rue de l'Église Sud, Lacolle.

En ce qui concerne la possibilité pour les membres du conseil de participer en personne aux séances du conseil, il est à noter qu'il sera encore possible de participer à distance, au choix du conseil.

Sont absents : Monsieur Patrice Deneault, conseiller poste no.1.
Monsieur Martin Farrar-Deguire, poste no 2
Madame Nancy Sorel, poste no. 4

Sont présents le maire et les conseillers, conseillères :
Madame Suzanne Lacroix, poste no. 3
Monsieur Patrice Deneault, poste no. 5
Monsieur Éric Barrière, poste no 6

Est également présent : Jean-Pierre Cayer, directeur général et secrétaire-trésorier.

Le maire Jacques Lemaistre-Caron préside la séance. Le quorum est constaté.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Ouverture de la séance ordinaire à 18h30.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022- 08 -214

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR	
1	Présence des membres du Conseil
2	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2.1	Ouverture de la séance extraordinaire du 17 août 2022
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
	Proposeur/secondeur
4	ADOPTION DU/ DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS (20 minutes)
6	ADMINISTRATION /FINANCES
6.1	Dépôt des états financiers
6.2	Dépôt du rapport du maire relativement aux résultats financiers pour l'année 2021
7	RESSOURCES HUMAINES
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE/POLICE/POMPIERS
9	TRAVAUX PUBLICS
10	HYGIÈNE DU MILIEU
11	URBANISME
12	LOISIRS
13	CORRESPONDANCE
13.1	Demande de la Légion royale canadienne
14	VARIA
14.1	Discussions quant à la surveillance du chalet des Loisirs cet hiver
15	PÉRIODE DE QUESTIONS (20 minutes)
16	CLOTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE À

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, David Arsenault
APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal du 17 août 2022, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, tel que présenté.

ADOPTÉE

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Aucun point

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS (reçu par écrit admin@lacolle.com)**

Aucune question

6. **ADMINISTRATION, FINANCES**

2022-08 -215 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS

Dépôt des états financiers

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Éric Barrière
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, David Arsenault

ET RÉSOLU :

À l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'approuver le dépôt des états financier pour l'année 2021 tel que présenté et remis aux membres du conseil.

ADOPTÉE

2022-08 -216 RÉOLUTION APPROUVANT LE DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE RELATIVEMENT AUX RÉSULTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du rapport du maire relatif aux résultats financiers pour l'année 2021 a été déposé au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt, séance tenante, du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier pour l'année 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère, Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller, David Arsenault

ET RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier pour l'année 2021;

DE TRANSMETTRE au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le rapport aux citoyens des faits saillants présenté en séance du 17 août 2022 ainsi que la présente résolution ;

DE PUBLIER le rapport du maire via le site de la Municipalité de Lacolle ainsi que sur le Facebook de la Municipalité.

D’AFFICHER le rapport du maire sur les babillards extérieurs de la Municipalité ;

D’OFFRIR au bureau municipal et sur demande, une copie du Rapport du maire.

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU MAIRE SUR LES FINANCES MUNICIPALES AU 2022/05/31</p>	
	

**RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE
LA MUNICIPALITÉ DE LACOLLE AU 2021/05/31**

Mesdames, Messieurs,

En vertu des lois régissant les municipalités du Québec, en ma qualité de maire, j’ai le devoir de -vous faire part de la situation financière de la municipalité. Le rapport doit contenir certains éléments.

RÉSULTATS 2021

REVENUS	BUDGET 2021	RÉALISATION S 2021	RÉALISATION S 2020
Taxes	3 481 472	3 551 498	3 449 033
Compensations tenant lieu de taxes	36 000	33 179	36 673
Transferts	117 258	216 805	362 088
Services rendus	166 617	354 885	233 061
Imposition de droits	97 000	208 089	208 089
Autres revenus d'intérêts	15 000	37 175	6 169
Autres revenus	14 000	7 663	36 590
	3 941 847	4 374 497	4 356 191
INVESTISSEMENTS			
Transferts	286 100	388 498	66 441
Imposition de droits	250 000	250 000	
Autres		21 942	
	538 100	660 440	66 441
	4 477 947	5 034 937	4 422 632
CHARGES			
Administration générale	921 529	995 797	995 797
Sécurité publique	711 802	761 457	687 533
Transport	995 370	1 071 399	1 000 040
Hygiène du milieu	937 939	1 287 453	1 183 230
Santé et bien-être	0	714	(465)
Aménagement, urbanisme et développement	203 114	181 969	143 573
Loisirs et culture	284 637	314 209	264 034
Frais de financement	61 827	52 315	65 308
	4 116 218	4 665 313	4 154 887
Excédent (déficit) de l'exercice		369 624	267 745

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ACCUMULÉ ET L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

L'excédent de fonctionnement non affecté accumulé qui était de 452 146 \$ au 31 décembre 2020 s'élève à 799 934 \$ au 31 décembre 2021. Alors que l'excédent accumulé qui était de 11 149 944 \$ au 31 décembre 2020 s'élève à 11 519 568 \$ au 31 décembre 2021.

IMMOBILISATIONS

Les actifs immobilisés de la municipalité, soient l'ensemble des bâtiments et des structures municipales, ont une valeur amortie de 11 962 690 \$ au 31 décembre 2021, comparativement à 11 413 207 \$ au 31 décembre 2020.

DETTE À LONG TERME

La dette à long terme s'élève à 2 134 297 \$ au 31 décembre 2021, comparativement à 1 932 677 \$ au 31 décembre 2020.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021

Les états financiers de l'année 2021 de la Municipalité de Lacolle ont été vérifiés par la firme Michel Beaulieu CPA. Suite à cet audit, l'opinion de la firme est la suivante :

Nous avons le plaisir de vous confirmer par la présente notre acceptation et notre compréhension de la nature, de l'étendue et des conditions de ces missions d'audit (les « missions ») et de tous les services connexes.

Les objectifs de nos audits sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers et le taux global de taxation réel pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives (que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs) et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit

généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers et du taux global de taxation réel prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DU PLAN D'IMMOBILISATION AU 2021/05/31

Le conseil a prévu et adopté des dépenses en immobilisation au montant de 2 214 000 \$ pour l'année 2021. Au 31 mai 2021, les dépenses en immobilisation réalisées s'élèvent à 1 980 146 \$, qui se ventilent ainsi :

Immobilisations	Budget 2021	Au 31/05/ 2022
Administration générale	50 000 \$	44 492 \$ \$
Sécurité publique	500 000 \$	86 366 \$
Transport	703 500\$	1 660 440 \$
Hygiène du milieu	0 \$	12 321
Aménagement, urbanisme et développement	0 \$	0 \$
Loisirs et Culture	960 500 \$	176 517 \$
TOTAL	2 214 000 \$	1 980 146 \$

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX 2021

L'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (RRLRQ, chapitre T-11.001) prévoit que le conseil d'une municipalité peut fixer, par règlement, le traitement du maire et des membres du conseil. Le 25 janvier 2016, le conseil de la Municipalité de Lacolle a adopté le Règlement 2015-0150 relatif au traitement des élus fixant comme suit la rémunération des élus :

Membres du conseil	Rémunération de base	Allocation de dépenses non-imposable	Rémunération totale
Jacques Lemaistre-Caron, Maire	21 308.88 \$	10 654.45 \$	31 963.33 \$
Conseiller régional (MRC)	3 106.95 \$	1 559.04 \$	4 665.99 \$
Patrice Denault, conseiller no. 1	7 103.04 \$	3 551.52 \$	10 654.56 \$
Martin Émond, conseiller no. 2	6 037.58 \$	3 018.79 \$	9 056.37 \$
Suzanne Lacroix, conseillère no. 3	7 103.04 \$	3 551.52 \$	10 654.56 \$
Nancy Sorel, conseillère no. 4	7 103.04\$	3 551.52 \$	10 654.56 \$
Nicole Paquette, conseillère no. 6	2 913.94 \$	1 384.33 \$	4 298.27 \$
Martin Farrar-Deguire, conseiller No.2, (élu novembre 2021)	1 065.46 \$	532.73 \$	1 598.19 \$
Davis Arseneault, conseiller No.5 (élu novembre 2021)	1 065.46 \$	532.73 \$	1 598.19 \$
Éric Barrière, conseiller No. 6, (élu novembre 2021)	1 065.46 4	532.73 \$	1 598.19 \$
TOTAL	57 872.85 \$	28 869.36 \$	86 742.21 \$

CONCLUSION

Pour plus d'informations, je vous invite à consulter le rapport financier au 31 décembre 2021 ainsi que les faits saillants sur notre site Web au www.lacolle.com.

En terminant, je tiens à remercier tous les membres du conseil municipal ainsi que les gestionnaires et employés de la Municipalité de Lacolle, pour le temps investi et le travail accompli.

Jacques Lemaistre-Caron, maire

Jacques Lemaistre-Caron
Maire

Jean-Pierre Cayer
Directeur général et secrétaire-trésorier

7. RESSOURCES HUMAINES

Aucun point

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)

Aucun point

9. TRAVAUX PUBLICS/VOIRIE

Aucun point

10. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point

11. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun point

12. LOISIRS

Aucun point.

13. CORRESPONDANCE

2022-08 -2017

RÉSOLUTION APPROUVANT LA DEMANDE DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE

CONSIDÉRANT QUE la demande de la Légion royale canadienne d'emprunter le chapiteau de la municipalité pour leur journée porte ouverte le 3 septembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Éric Barrière

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER le prêt d'un chapiteau à la Légion royale canadienne pour le 3 septembre 2022;

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (20 MINUTES)

Aucune

14. VARIA

15. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À **18h35** tous les points de l'ordre du jour ayant été épuisés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

Prochaine séance le 13 septembre 2022

Jacques Lemaistre-Caron
Maire

Jean-Pierre Cayer
Directeur général et greffier-trésorier